



**(Mise à jour - 25 septembre 2020)** Le 25 mars, la division CWB Certification a accordé une prolongation de 3 mois à toutes les dates d'expiration indiquées sur les qualifications de soudeur, d'inspecteur en soudage et certification des matériaux d'apport. En raison de l'incertitude persistante quant à la durée et à l'impact de la situation de la COVID-19, la division CWB Certification modifie ces prolongations comme suit:

- Les qualifications de soudeur (cartes) seront considérées comme valides pour une période de 3 mois au-delà de la date d'expiration indiquée. Au cours de cette période de 3 mois, la personne sera toujours considérée comme qualifiée pour le procédé / position(s) indiqués sur la qualification
  - De plus, le délai de 3 mois suivant l'expiration d'une qualification de soudeur permettant au soudeur d'effectuer les essais de vérification sera porté à 6 mois
  - Dans le cas des essais de renouvellement, les qualifications continueront d'être prolongées, suivant la réussite des essais, pour une période de 2 ans à compter de la date d'expiration d'origine (date inscrite sur la carte).
- Les qualifications des inspecteurs en soudage cherchant à renouveler leur qualification en vertu de la norme CSA W178.2 seront considérées comme valides pour une période de 6 mois suivant la date d'expiration indiquée.
- Les inspecteurs en soudage souhaitant renouveler leur certification disposeront d'une période supplémentaire de 6 mois pour répondre à toutes les exigences.
- Les inspecteurs en soudage qui ont effectué une demande de certification avant le 25 mars 2020 disposeront de 6 mois supplémentaires pour répondre à toutes les exigences

**Veillez noter que les prolongations mentionnées ci-haut sont valides jusqu'au 30 septembre 2020.** Après cette date, les dates d'expiration indiquées sur tous les documents de qualification / certification seront en vigueur.

Le prolongement des dates d'expiration des certificats pour les matériaux d'apport et des qualifications des bases de goujons a également été modifié comme suit :

- Les certificats des matériaux d'apport seront considérés comme valides pour une période de 9 mois suivant la date d'expiration indiquée.
- Les qualifications des bases de goujons seront considérées valide pour une période de 9 mois suivant la date d'expiration.

**Veillez noter que les prolongements mentionnés ci-haut sont valides jusqu'au 31 décembre 2020.** Après cette date, les dates d'expiration indiquées sur tous les certificats et documents de qualification seront en vigueur.

Ces dispositions temporaires ont été mises en place dans le cadre de la situation actuelle de la COVID-19 afin d'aider ceux dont les qualifications ou certifications expirent pendant cette période. Le CWB pourrait prolonger ces dispositions si la situation relative à la COVID-19 devait se poursuivre à plus long terme.



Nous retarderons également la transition vers la nouvelle édition de la norme CSA W47.1-2019 prévue le 1er juin 2020 au **1er septembre 2020**. Cela donnera à nos clients plus de temps pour s'ajuster à la transition. Notez que toutes les spécifications de mode opératoire (SMOS et FDMOS) soumises peuvent être approuvées sur la base de l'édition 2019 de la norme CSA W47.1, et ce, au choix de la compagnie certifiée.

Historique des extensions retirées en raison du COVID-19.